

mars
avril
2000
N°77

culture & recherche

sommaire

Actualité de la recherche 2

Dossier 3
Culture et société de l'information

- Numériser le patrimoine: un enjeu collectif
par Jean-Pierre Dalbéra
- Le nouveau site Internet de la Bibliothèque de France
par Daniel Renoult
- Société de l'information : quel impact juridique
dans le domaine de la culture ?
par François Braize
- Les usages des technologies de l'information et la communication:
l'exemple des "Espaces Culture Multimédia"
par Serge Pouts-Lajus

Calendrier 11

A Lire 11



Conseil ministériel de la recherche du Ministère de la culture et de la communication

Le Conseil ministériel de la recherche du Ministère de la culture et de la communication s'est réuni en séance plénière le 17 Décembre 1999 sous la présidence du directeur de l'Administration générale. Celui-ci dans son discours introductif a insisté sur le rôle de coordination pour la recherche que devait remplir ce conseil dont les huit membres experts ont été renouvelés et qui sont messieurs C. Bromberger, A. Bruston, G. Calas, M. Florenzano, M. Gras, J-S. Lienard, P-M. Menger, A. Schnapp. Le conseil, qui a entendu le bilan de l'année de recherche au ministère, a porté un intérêt renouvelé aux questions de recherche sur la ville jugées prioritaires dans les années à venir. Il a entériné les orientations des programmes de recherche de l'année 2000 proposées par les directions et les deux comités scientifiques.

Prix Art et la Science de la couleur

La fondation L'Oréal Art et Science décerne depuis 1997 trois prix Art et la Science de la couleur récompensant à travers le monde les talents artistiques et scientifiques qui inventent de nouveaux dialogues entre ces deux univers. Le 25 janvier 1999, Sandrine Pagès-Camagna, ingénieur d'étude au Centre de recherche et de restauration des Musées de France, a été l'une des lauréates primées pour ses travaux sur le mode de fabrication et les caractéristiques physico-chimiques d'un pigment synthétique de l'Égypte ancienne : le vert égyptien. La remise du prix s'est déroulée dans les espaces du musée Maillol. La recherche menée par Sandrine Pagès-Camagna dans le cadre d'une thèse effectuée au Centre de recherche et de restauration des Musées de France, s'inscrit dans la thématique pluridisciplinaire que développe le centre sur la compréhension des processus de fabrication des matériaux des oeuvres d'art et d'archéologie. Cette recherche apporte de précieuses données participant à la conservation de notre patrimoine culturel.

4ème Conférence de la Commission européenne sur "La recherche pour la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel : opportunités pour les entreprises européennes"

Cette manifestation qui se tiendra à Strasbourg du 22 au 24 novembre 2000 au moment où la France assure la présidence de l'Union européenne, est co-organisée par la Commission européenne et le Ministère de la culture et de la communication avec l'appui des instances régionales et locales.

Les objectifs de cette manifestation sont :

- de valoriser et orienter les recherches financées par la Commission européenne
- de développer les collaborations entre laboratoires, institutions culturelles et entreprises
- de sensibiliser les pouvoirs publics et les décideurs à la protection des biens culturels.

Elle est organisée sous la forme de 2 jours de conférence en 2 sessions parallèles avec traduction simultanée anglais-français et 1 journée de bourse d'échanges.

Contact en France:
Astrid Brandt-Grau
Mission de la recherche et de la technologie
Ministère de la culture et de la communication
3 rue de Valois 75001 Paris
Tél : 01 40 15 84 61
Fax : 01 40 15 83 84
Mél : astrid.brandt@culture.fr



Alignements de Kermario. Marc Rapillard. © CNMHS, Paris

Actualité de l'Internet culturel

Les mégalithes du Morbihan

Neuvième volume de la collection "Grands sites archéologiques", le dossier électronique "Les mégalithes du Morbihan" présente quatre sites majeurs (Carnac, Locmariaquer, Gavrinis et Le Petit-Mont), grâce à des panoramiques et des commentaires illustrés.

Plusieurs rubriques apportent des éclairages sur la période néolithique, sur la signification et l'usage des structures mégalithiques, sur les bâtisseurs de l'époque néolithique en présentant les interprétations et les nouvelles hypothèses de recherche sur cette période.

Une vue rapprochée des décors gravés dans la pierre, une sélection d'objets et d'œuvres contemporains des mégalithes, ainsi que les créations récentes d'artistes inspirés par ce paysage monumental font partie de ce dossier.

Ce site web, produit par la Mission de la recherche et de la technologie, (MRT) comprend trois cents documents iconographiques (schémas, cartes, restitutions, vues aériennes, documents anciens, photographies récentes, panoramiques 360°). Il a été conçu et rédigé par l'archéologue Charles-Tanguy Le Roux, scénarisé par Gil Ferrand (MRT/CNRS) et développé par la société Logiscom.

Des traductions en anglais et en breton sont prévues courant 2000.

Les mégalithes du Morbihan
<http://www.culture.gouv.fr/culture/arcnat/megalithes/fr/>
Collection "Grands sites archéologiques"
<http://www.culture.fr/culture/arcnat/fr/>

CULTURE ET SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION



Dolmen. Kermario. David Bordes. © CNMHS, Paris

Numériser le patrimoine : un enjeu collectif

1. Le plan de numérisation des fonds d'Etat

Chaque année, la Mission de la recherche et de la technologie organise une journée d'étude, ouverte à l'ensemble des services qui participent au plan de numérisation. L'objectif de cette rencontre, qui s'est déroulée dans les locaux de la Bibliothèque nationale de France le 19 Novembre 1999, était d'établir un bilan du plan de numérisation et des programmes associés afin d'en améliorer le fonctionnement et d'établir les priorités des actions à mener en 2000.

Un plan mobilisateur et incitatif

Le plan de numérisation des fonds iconographiques et sonores appartenant à l'Etat a été lancé en 1996, avec le soutien initial de la DATAR et après une enquête sur les besoins des services et établissements. Depuis cette date, il s'est poursuivi chaque année et a bénéficié d'un financement croissant (5 MF en 1999 et 8 MF en 2000).

En 2000, une dotation supplémentaire de 4 MF a été inscrite au budget du ministère afin de subventionner des programmes de numérisation menés par des partenaires publics ou privés qui seraient complémentaires des projets des services du ministère.

Pour la numérisation des fonds d'Etat, la procédure mise en place a permis de soutenir de nombreuses initiatives, prises dans toutes les régions de France par des services centraux, à compétence nationale ou déconcentrés. Le rôle de coordination des DRAC est demeuré déterminant pour maintenir une cohérence dans les actions régionales, soutenir les services les moins bien pourvus et susciter des collaborations entre équipes.

En permettant à tous les services d'expérimenter les outils numériques, le plan de numérisation a incité au regroupement de moyens et à leur mutualisation. Ainsi, plusieurs DRAC (PACA, Pays de la Loire, Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes etc.) ont mis en place des pôles techniques sur l'image dont la vocation est de travailler pour tous les services et de rassembler les compétences.

Dans certaines régions, de véritables synergies se sont créées, en interne, mais également avec des partenaires extérieurs et des collectivités locales. Le financement du Ministère de la culture et de la communication a permis de débloquer des crédits locaux qui ont accéléré les programmes de numérisation, menés notamment pour des archives départementales ou des bibliothèques municipales, dont les responsables ont montré un grand dynamisme.

Contribuant à la modernisation des méthodes de travail et de diffusion des services publics culturels, le plan de numérisation a incité au renouvellement d'équipements informatiques et à la formation de nombreux agents aux technologies de l'information et de la communication. Il a conduit les services à s'interroger sur les moyens et systèmes d'informa-

Dossiers parus dans Culture et Recherche (Septembre 1997 - Février 2000)

- La langue française et les nouvelles technologies de communication, n° 62
- L'art et la recherche, n° 63
- La recherche musicale, n° 64
- Ecrits et écritures, n° 65
- L'image, n° 66
- La recherche architecturale, n° 67
- L'économie de la culture, n° 68
- La conservation-restauration, n° 69
- CNRS-Ministère de la culture et de la communication : un partenariat fructueux, n° 70
- La numérisation, n° 71
- L'Europe, n° 72 (épuisé)
- Les musées, n° 73
- Cultures et ville, n° 74 (épuisé)
- Les langues, n° 75
- La recherche audiovisuelle, n° 76

tion utilisés (bases de données, sites web, cédéroms, etc.) et à s'engager avec l'appui des directions centrales dans des recherches et des études pour les améliorer.

Cette dynamique collective est particulièrement bénéfique car elle accélère la modernisation du Ministère de la culture et de la communication en s'inscrivant pleinement dans le plan d'action du Gouvernement pour préparer l'entrée de la France dans la société de l'information. Elle offre au public de nouveaux services et moyens de connaissance du patrimoine culturel.

Les contraintes de la numérisation automatisée

Le marché national passé avec la société Jouve après l'appel d'offres européen, lancé en 1997, permet au ministère de bénéficier de prix réduits pour une numérisation de masse de très haute qualité.

Une organisation a été mise en place au niveau national pour mettre en œuvre le marché de sous-traitance, assurer le contrôle de la qualité des travaux et offrir l'accès aux documents numériques.

Cette méthode de traitement automatisé des photographies et des microfilms comporte des contraintes portant sur le conditionnement, la quantité de documents à envoyer au prestataire, les bordereaux d'accompagnement des documents, l'homogénéité des lots à numériser ou la vérification de la titularité des droits. Elle rencontre également des limites au niveau des formats acceptés, c'est pourquoi d'autres marchés ont été passés pour la numérisation de documents de grande dimension ou la numérisation "in situ". Durant la période de démarrage du processus, des retards ont pu être constatés mais au dernier semestre de l'année 1999 le rythme de numérisation a atteint 10 000 documents par mois, provenant de toute la France.

Pour la numérisation des fonds sonores, une convention vient d'être signée avec la Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) du Ministère de la Justice qui est un sous-traitant reconnu dans le monde de la numérisation.

La valorisation des fonds numérisés

Au sein des services, le manque de personnels disponibles pour assurer l'ensemble des tâches d'indexation, de préparation et de contrôle de la numérisation apparaît comme le principal facteur de ralentissement du dispositif national mis en œuvre. Une aide à l'indexation devrait apporter ponctuellement des solutions à ces problèmes. Toutefois, en raison du coût de ce type de prestation, ces moyens spécifiques ne seront apportés en 2000 qu'à des projets majeurs, de haut niveau scientifique, fédérant plusieurs partenaires et comportant un volet de diffusion innovant.

Au cours de la journée d'étude, plusieurs intervenants ont souligné que la valorisation des fonds numérisés était encore insuffisamment prise en compte par les services. Des mesures incitatives seront proposées début 2000 pour accélérer la diffusion en ligne des images dans les bases de données comme Mérimée¹, Mémoire² ou des bases locales mais également sous des formes scénarisées : sites web, cédéroms thématiques, itinéraires du patrimoine en ligne, publications électroniques pédagogiques ou touristiques, grands sites archéologiques en ligne, etc...

Quelques opérations montrent que des synergies importantes peuvent se constituer autour de projets scientifiques et culturels et être très productives en termes de développement et d'action; c'est le cas par exemple à l'occasion de la numérisation des fonds de l'abbaye de Clairvaux, des archives historiques de Carcassonne ou des photographies du musée Guimet.

Le catalogage des fonds numérisés est une des actions qui seront menées prioritairement en 2000 afin d'informer les utilisateurs de leur existence et de faciliter leur accès.

Actuellement, des fiches résumant la totalité des projets sélectionnés depuis 1996 par le comité de pilotage sont accessibles en ligne sur le site web consacré à la numérisation³. Ces fiches décrivent brièvement les contenus des fonds à numériser et fournissent les coordonnées des services et des responsables mais n'offrent pas une indexation par sujet.

La Direction du livre et de la lecture s'associera à ce catalogage en apportant des éléments d'information sur les fonds que les bibliothèques publiques numérisent avec leurs moyens propres et que cette direction répertorie systématiquement.



Scène de la lapidation de saint Etienne. Oratoire Saint-Etienne, lunette nord. Abbaye Saint-Germain d'Auxerre. Cliché De Girval. (site Internet en cours de réalisation)

2. Les programmes de recherche et développement associés

Depuis trois ans, un programme de recherche et développement, destiné à explorer les voies permettant de renouveler les méthodes et les outils employés par les directions pour leur production documentaire, a été mis en place par la Mission de la recherche et de la technologie.

La première phase de ce programme de recherche a été centrée sur la réalisation d'un prototype de diffusion qui a permis de présenter les potentialités des outils numériques exploitant les normes de structuration de l'information, comme SGML⁴ et XML⁵, d'étudier les interfaces de cartographie électronique, ainsi que les possibilités d'interrogation via Internet.

Des "Définitions de Type de Documents" (DTD), qui sont des schémas de structuration d'ensemble de données, ont été élaborées pour les archives, l'archéologie, le patrimoine bâti, les dossiers d'artistes contemporains, la bibliographie.

Il est apparu que pour une pratique quotidienne il fallait simplifier certains aspects de ces schémas afin de pouvoir manipuler des parties de documents (pour partager par exemple des notices bibliographiques ou des images numériques entre des dossiers correspondant à plusieurs monuments). Des serveurs tests ont été expérimentés pour l'archéologie (bilans scientifiques régionaux) et pour l'Inventaire (inventaires de la ville de la Rochelle⁶ ou du canton de Dole en Bretagne). Ils ont démontré tout l'intérêt de ce type de système pour faciliter l'accès en ligne aux dossiers patrimoniaux complets.

La deuxième phase doit permettre de définir la totalité des chaînes de production d'informations afin de mettre en œuvre des dispositifs opérationnels adaptés à chaque secteur documentaire. Ces outils, reprendront des éléments des chaînes actuelles de traitement des données afin d'assurer une transi-

tion souple entre la situation présente et la future documentation électronique.

En 2000, un programme de recherche sur la structuration des documents et la mise au point des schémas des dossiers devra être mené pour assurer l'harmonisation des concepts communs aux divers services du ministère, garantir une plus grande fluidité des échanges d'information entre les documents et généraliser l'usage des interfaces géographiques.

Le plan de numérisation des fonds d'Etat et les recherches sur la documentation électronique ont mis en évidence les difficultés induites par le traitement de masse de documents hétérogènes auquel sont confrontés tous les services documentaires du ministè-

Le nouveau site Internet de la Bibliothèque de France

Ouvert depuis 1995 le site Internet de la Bibliothèque nationale de France (<http://www.bnf.fr>) qui offrait déjà au grand public et aux chercheurs un ensemble riche et varié d'informations, de documents et de services vient de se transformer et de s'agrandir de plusieurs millions de pages et de références à l'occasion du lancement de Gallica 2000.

A l'exemple de grandes bibliothèques nationales comme la Bibliothèque du Congrès ou la British Library, la Bibliothèque nationale de France (BNF) propose sur Internet l'ensemble de ses catalogues informatisés. Ainsi, le grand public qui souhaite fréquenter le site François Mitterrand-Tolbiac peut-il savoir si le titre qu'il recherche se trouve parmi les ouvrages en libre accès dans les salles de lecture. Les spécialistes et les professionnels intéressés par la musique, les estampes, les cartes conservées sur le site Richelieu ou encore par les documents relatifs aux arts du spectacle conservés à la bibliothèque de l'Arsenal peuvent effectuer des recherches à distance dans la base de données OPALINE¹ qui comprend aujourd'hui plus d'un million de références.

Mais surtout les chercheurs du monde entier qu'il s'agisse de prévoir une séance de travail sur place ou d'effectuer des recherches bibliographiques approfondies, peuvent accéder depuis juin 1998 à la base de données BN OPALÉ PLUS² qui offre à ce jour plus de 7 millions de références bibliographiques en ligne, allant des origines du livre à nos jours. Cette base de données est issue des opérations de conversion rétrospective composée de la majeure partie du catalogue des imprimés de l'ancienne Bibliothèque nationale et des compléments apportés à celui-ci ; elle va continuer à s'enrichir pour atteindre d'ici à deux ans plus de 8 millions de références. Mais dès aujourd'hui il s'agit de la plus grande base de données francophone et d'un des plus grands catalogues de bibliothèques sur le Web. L'ergonomie en est volontairement très simple, les interrogations pouvant s'effectuer par auteur, mots du titre, sujet ou bien en combinant ces trois critères et en sélectionnant si l'on veut un type de document (périodique ou livre).

En dehors de ce rôle bibliographique majeur, le site Web de la BnF offre bien d'autres services. La valorisation des collections de la bibliothèque auprès du grand public, qui se traduit par une série de grandes expositions, trouve son équivalent et son prolongement dans le site Internet qui en fournit une version virtuelle. Chacun peut flâner et visiter à distance *Le ciel et la terre*, remonter au temps du roi Charles V et feuilleter environ un millier d'enluminures des 14^e et 15^e siècles, ouvrir des livres de miniatures persanes (*Les splendeurs persanes*) ou encore parcourir des encyclopédies de toutes les époques et de toutes les cultures (*Tous les savoirs du monde*). A l'occasion de l'exposition Marcel Proust le site Internet propose une visite des principales œuvres d'art qui ont marqué l'œuvre du grand écrivain. Au printemps 2000 à l'occasion de l'exposition *Utopies* le public pourra visiter à distance les œuvres phares de cette nouvelle manifestation.

Dans le prolongement de ces activités culturelles, les services pédagogiques proposent aux enseignants des parcours thématiques adaptés aux élèves du secondaire, prolongeant les expositions et explicitant leur contenu. Sous la direction des enseignants, les élèves peuvent, par exemple, s'initier à l'histoire des écritures dans les différentes aires culturelles, utiliser des matériaux pédagogiques proposés par la bibliothèque.



Détail d'un visage d'évêque. Oartoire Saint-Laurent-Saint-Vincent, cubicule nord. Abbaye Saint-Germain d'Auxerre. Cliché De Girval. (site Internet en cours de réalisation)

re. La nécessité est de parvenir à des solutions numériques pérennes et normalisées, garantissant l'accès à distance et l'interopérabilité des systèmes d'information.

Ces voies de recherche et développement trouvent dans la procédure d'aide PRIAMM³ mise en place en 1999 par les ministères de la culture et de l'industrie de nouvelles possibilités de financement. Elles sont également au centre de plusieurs actions du Programme cadre de recherche et développement (PCRD) de l'Union européenne.

Au cours du deuxième semestre de l'année 2000, l'exercice de la présidence de l'Union européenne par la France conduira le Ministère de la culture et de la communication à prendre des initiatives pour renforcer les coopérations entre les institutions culturelles, les laboratoires publics et les entreprises européennes capables de faire progresser la maîtrise des outils numériques pour une meilleure diffusion des connaissances.

Jean-Pierre Dalbéra
Chef de la Mission de la recherche
et de la technologie

NOTES

1- <http://culture.gouv.fr/documentation/merimee/accueil.htm>

2- <http://www.culture.gouv.fr/culture/bdd/index.html>

3- <http://www.culture.fr/culture/mrt/numerisation>

4- SGML: Standard generalized markup language

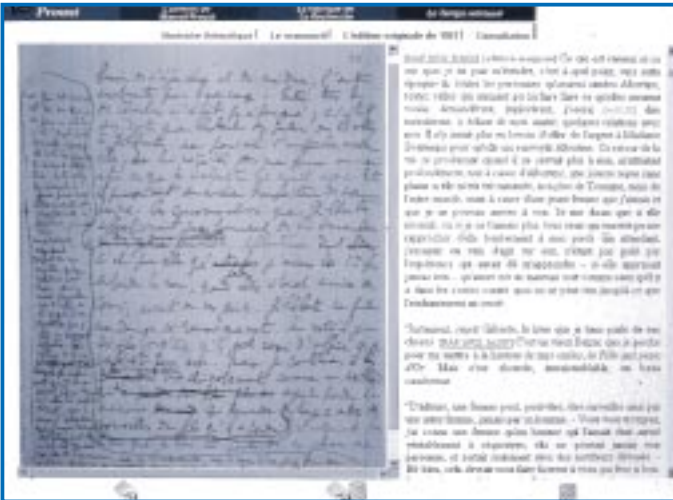
5- XML: eXtensible markup language

6- <http://www.culture.fr/culture/inventai/intiinv/larochelle/index.html>

7- PRIAMM: Programme pour la recherche et l'innovation dans l'audiovisuel et le multimédia (<http://www.cnc.fr/priamm/index-dyn2.htm>)

Autre type de service offert au public, les signets de la BnF : la Bibliothèque nationale de France met à la disposition de ses lecteurs une sélection d'environ 3000 ressources accessibles par Internet. Issus principalement du Web, mais aussi en mode Telnnet (catalogues de bibliothèques, par exemple), les services signalés dans ces pages sont choisis pour leur qualité ou leur utilité par les bibliothécaires de la Bibliothèque nationale de France, en respectant l'esprit des missions de l'établissement. Chacune des pages est revue au moins tous les deux mois.

Mais sans doute un des aspects les plus novateurs du site Internet de la Bibliothèque nationale de France est l'application Gallica³. En janvier 2000 cette bibliothèque numérique vient de passer de 2 millions de pages à plus de 12 millions, avec environ 35 000 titres de livres, 35 000 images. Consacrée au 19^e siècle dans sa phase expérimentale, cette collection rassemble désormais des ouvrages d'auteurs de toutes les époques, des fonds iconographiques exceptionnels principalement issus des départements des Estampes et de la Photographie et quelques documents sonores. Depuis son domicile, son laboratoire, son lycée ou son université, chacun peut ainsi parcourir des œuvres du patrimoine de langue française. Que ce soit en histoire, littérature, sciences, philosophie, droit, économie, sciences politiques, le lecteur peut à loisir consulter les œuvres essentielles qu'il s'agisse de livres, de revues, de bibliographies ou de dictionnaires. Tous ces documents sont libres de droits. D'autres, inscrits au catalogue mais encore sous droits, seront disponibles ultérieurement. Outre l'accès classique par le catalogue, Gallica est acces-



"Le Temps retrouvé": Manuscrit autographe de Marcel Proust

sible en texte intégral. En effet les légendes des images, les tables des matières des livres et des revues ont été saisies en mode texte et permettent ainsi de naviguer avec précision à travers tout le corpus. Découvrir la culture francophone, rassembler des citations, préparer des cours, produire une iconographie, les usages de Gallica depuis sa création sont très divers. Pour faciliter l'accès de cette base de connaissances au public le plus large, la Bibliothèque nationale de France a conçu une présentation éditoriale thématique ainsi que des chronologies permettant de guider l'internaute. Ainsi du curieux au bibliophile, du lycéen au professeur d'université chacun peut s'approprier ces œuvres et faire sienne cette bibliothèque numérique multimédia.

Au cours de l'année, Gallica devrait s'accroître de 15 000 nouveaux titres. La libération progressive des droits d'auteurs d'autres titres déjà numérisés permettra à la BnF de poursuivre l'accroissement de ce premier fonds. En outre un plan triennal d'enrichissement est en cours. Il portera sur les voyages en France avec environ 6000 titres et se poursuivra avec une anthologie d'utopies et de voyages en Afrique. D'autres projets sont en cours de préparation. Citons par exemple la réservation des places pour les titulaires d'une carte de lecteur du niveau recherche de la Bibliothèque François Mitterrand dès le mois de février 2000, puis la réservation de documents au deuxième semestre 2000. La Biblio-

thèque nationale de France va également davantage développer l'information en direction des professionnels dans des domaines où elle joue un rôle très actif au plan national et international : conservation, normalisation, développement des réseaux, numérisation, etc. A plus long terme, la BnF prépare la numérisation de ses nombreuses reproductions photographiques qui permettra de proposer, à distance, à ses clients français et étrangers la vente de clichés reproduisant les images ou les textes d'une des plus grandes bibliothèques du monde.

Daniel Renoult
Directeur général adjoint
Bibliothèque nationale de France
Quai François Mauriac
75706 Paris Cedex 13

NOTES
1- <http://www.bnf.fr/web-bnf/catalog/opaline.htm>
2- <http://catalogue.bnf.fr>
3- <http://gallica.bnf.fr/>

Société de l'information : quel impact juridique dans le domaine de la culture ?

Selon une opinion encore fréquente l'Internet et les nouvelles technologies de l'information (NTI) créent un vide juridique, ouvrent de grandes brèches dans l'ordre juridique établi. C'est tant mieux nous dit-on, car il faut s'affranchir des contraintes, laisser communiquer sans entrave, faute de quoi la fuite des investisseurs et des emplois vers les pays qui auront su s'en affranchir sera la sanction immédiate¹. Le parfum libertaire qu'exhale ce discours ne doit pas le rendre automatiquement sympathique pour qui a présent à l'esprit les enjeux, notamment culturels et citoyens, de la société de l'information.

En effet, le droit est la traduction de la régulation sociale et l'Etat de droit est l'Etat qui respecte cette régulation ainsi codifiée. L'absence de règles ou l'impossibilité de les faire respecter, dans la future société de l'information, ne serait donc pas bon signe car ce serait celui d'une mondialisation non régulée.

Qu'en est-il par delà les discours optimistes ou pessimistes, pour l'Internet et les NTI au regard des intérêts dont le ministère a la charge et en particulier de l'intérêt général, tel qu'on peut le concevoir, en matière culturelle ?

L'Internet et les NTI sont, a priori, un formidable atout pour la création, la diffusion et la démocratisation culturelles, ce qui correspond bien au cœur de la mission la plus fondamentale du ministère de la culture. La numérisation de toutes formes de données (texte, son,

image) facilite leur stockage, leur conservation et leur diffusion. L'accès à celles-ci est aussi plus aisé et rapide, quasi instantané, et Babel n'est plus un mythe : toute l'information, tout de suite, de n'importe où, tel est ce qui va s'offrir à nous².

Mais, les difficultés ne doivent pas être sous-estimées. Elles sont de plusieurs ordres et l'idée générale est qu'il faut adapter le droit à une nouvelle donne, comme cela s'est souvent produit avec l'évolution des techniques. Cependant, l'élément déterminant est bien, on le verra, le caractère fondamentalement transnational de la situation nouvelle : la société de l'information peut être considérée, selon les préférences, comme la sœur jumelle, la mère naturelle ou l'enfant clone de la mondialisation. Les questions qu'elle pose doivent donc être traitées selon la même ligne que celle que nous suivons dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

I - La régulation

La nature mondiale et ouverte de la société de l'information fait apparaître les limites des réglementations ou régulations nationales. Le gouvernement français, dans le document mis à la consultation publique relatif à la future *loi sur la société de l'information*, a clairement tracé ses orientations : il s'agira de privilégier la corégulation du phénomène entre acteurs publics et privés de la société de l'information et le Premier ministre a confié une mission à Christian Paul, député, sur ce sujet. Dans cette perspective, le Ministère de la culture et de la communication doit veiller à ce que les créateurs et les industries culturelles, qui fournissent les contenus qui circulent sur les réseaux, soient associés à cette corégulation qui ne peut se faire sans eux.

En matière de mise en concurrence des systèmes juridiques et de loi applicable à un phénomène mondial, du fait des insuffisances des réglementations supranationales d'harmonisation, nous devons nous battre contre toute solution tendant à favoriser les paradis déréglementés. Nous venons de payer trop cher le prix des pavillons de complaisance pour nous laisser aller à de nouvelles faiblesses. Il faut donc, soit harmoniser au plan international les règles applicables (la construction européenne est de ce point de vue un exemple et un levier pour ce qui concerne la mise en place du marché intérieur), soit, à défaut ou en attendant, veiller à ce que l'effectivité de nos législations protectrices des consommateurs, de l'ordre public ou des créateurs, soient garanties.

II - L'adaptation du droit privé

L'adaptation des règles du droit national privé à la société de l'information se retrouve pour l'essentiel, d'une part, dans le projet de loi, en cours de discussion devant le Parlement sur la signature électronique, qui a pour principal objet de donner la même force probante à ce type de signature que la signature traditionnelle, et d'autre part, dans la directive européenne, en cours de discussion, sur le commerce électronique qui fixe les règles applicables à ce commerce y compris en matière de responsabilité des divers opérateurs du commerce électronique (fournisseurs d'accès, fournisseurs d'hébergement, transporteurs et fournisseurs de services).

La question de la responsabilité est délicate car il faut trouver un équilibre entre des exigences contradictoires : d'un côté le principe de neutralité des opérateurs techniques qui interviennent sur les réseaux par rapport aux contenus véhiculés, garantie démocratique essentielle, et, de l'autre, le souci, tout aussi essentiel³, de protéger les intérêts légitimes qui pour-

raient être compromis par un système d'irresponsabilité ou de responsabilité trop limitée (vie privée, mineurs, consommateurs, créateurs, etc). En ce sens, l'amendement Bloche, adopté par l'Assemblée nationale lors de la discussion du projet de loi sur le secteur audiovisuel doit être amélioré car il allège la responsabilité des opérateurs des réseaux par rapport à notre droit de la responsabilité fondé, depuis plus de deux siècles, sur l'article 1382 du code civil⁴.

III - Les questions relatives au domaine culturel

S'agissant des questions plus directement liées au domaine d'action du Ministère de la culture et de la communication on distinguera deux sujets principaux : d'une part, les droits de propriété intellectuelle des créateurs et les garanties à leur donner face à la logique de la société de l'information (elle accroît la mise en confrontation des systèmes juridiques) et aux risques qu'elle comporte et, d'autre part, les moyens de maintenir l'effectivité des politiques publiques soucieuses de diversité culturelle.

1. Les droits des créateurs

La mise en confrontation des systèmes juridiques

La société de l'information, par sa dimension mondiale, met en confrontation directe les systèmes juridiques. On peut même soutenir qu'elle les met en concurrence, chacun pouvant, en théorie au moins, aller faire son marché ou effectuer son offre où cela lui semble le plus intéressant. Sur le sujet qui nous intéresse ici, la transposition est simple : c'est droit d'auteur, contre copyright.

Si, d'un point de vue économique, cette approche connaît un succès certain dans de nombreux domaines, les entreprises et certains consommateurs l'ayant déjà adoptée, elle n'a pas trouvé d'application en matière de propriété intellectuelle et il n'est pas démontré qu'à ce jour de nombreuses délocalisations d'initiative ou d'activité se soient produites pour cause de propriété intellectuelle, quel qu'en soit le sens. Quoiqu'il en soit, même si la question reste encore surtout du domaine du discours ou de la spéculation, elle est intéressante et il faut noter qu'elle est rarement abordée sur d'autres terrains qu'économiques. Pourtant, en théorie, rien n'interdit à un créateur ou à un fournisseur de contenus de choisir, pour "émettre" ses œuvres sur les réseaux, le pays qui lui assurera la meilleure protection. Ainsi réputé meilleur protecteur de la personne du créateur que le copyright, notre droit d'auteur pourrait bien être très compétitif.

Mais il faut aussi défendre notre conception du droit d'auteur parce qu'elle est porteuse de valeurs humanistes : le droit d'auteur est un droit de la personne, une protection du créateur en tant que personne physique face aux intérêts économiques vis-à-vis desquels il est le plus souvent en position de faiblesse. Le droit protège le faible, quoi de plus naturel pour nous. Le copyright quant à lui a davantage pour objet la protection du produit et de celui qui réalise l'investissement économique : il protège l'investisseur des attaques de ses concurrents. Les deux systèmes ont chacun leur mérite et ils reposent chacun sur des fondements philosophiques et culturels aussi puissants que différents, qui rendent simplistes et vaines toutes tentatives d'assimilation de l'un par l'autre.

L'évolution des choses se fera par l'effet de la mondialisation des échanges, notamment dématérialisés, qui ne manquera pas de produire, qu'on le veuille ou non, quelques rapprochements, comme d'autres se sont déjà produits par le passé. Nous avons créé les droits voisins qui, à l'exception du cas des artistes interprètes, relèvent davantage de la protection de l'investissement économique que d'une logique humaniste ; de leur côté, les systèmes de copyright ont intégré le droit moral qui leur était inconnu. Mais rien, objectivement, ne nous conduit aujourd'hui à abdiquer nos convictions ; au contraire il faut promouvoir notre

conception du droit d'auteur car elle a le mérite incomparable d'inclure une dimension qui n'est pas exclusivement économique.

Il reste cependant à améliorer notre régime du droit d'auteur pour garantir notre compétitivité internationale afin d'assurer une meilleure diffusion de notre langue et de notre culture. Sur ce point, la ministre a décidé de confier au professeur Gaudrat une réflexion sur les améliorations à apporter au code de la propriété intellectuelle pour nous doter d'un cadre juridique de dévolution des droits donnant toute la sécurité juridique requise, notamment aux entreprises et à leurs collaborateurs. Si nous réglons ce point techniquement sans abdiquer nos convictions, si nous simplifions la gestion des droits (notamment en matière d'utilisation des fonds d'archives publics ou privés) et les contraintes parfois complexes qui pèsent sur les utilisateurs (par un développement de la formule du guichet unique SESAM), notre conception du droit d'auteur aura tous les atouts pour se positionner de manière encore plus forte dans le concert de la société de l'information. Il est évident, en tous cas, qu'il serait illusoire, dans un monde où l'information appropiable sera reine, de croire qu'il est possible de s'affranchir, par des réformes simplistes, de la contrainte de la négociation des droits de propriété intellectuelle. Cette négociation sera la pierre angulaire de l'économie de la société de l'information, comme le fut, dans l'économie de transformation, l'appropriation des matières premières.



Fresque de Matteo Giovanetti. © Serge Briez in Les chapelles du Palais des Papes d'Avignon. <http://culture.fr/culture/palais-des-papes/fr/index.html>

Le piratage et la copie privée

Mais l'Internet et les NTI font apparaître d'autres risques ou enjeux pour les titulaires de droits vis-à-vis desquels il faut se prémunir même s'ils sont moins fondamentaux que les questions qui viennent d'être évoquées.

Le numérique facilite le piratage des œuvres. Mais le mal comporte son remède car le numérique permet, en même temps, l'identification numérique des œuvres et leur protection par des dispositifs techniques de protection qui se développeront progressivement et assureront aux titulaires de droits une meilleure maîtrise de la diffusion et de l'utilisation de leurs œuvres (même si, là comme ailleurs, ce sera aussi une course permanente entre le serrurier et le cambrioleur). Il faut lutter par ces divers moyens contre les pratiques de piratage et il faut que les pouvoirs publics s'engagent dans des actions encore plus résolues sur ce plan. La France soutient l'initiative de la Commission européenne qui vient de lancer un projet de livre vert sur la lutte contre la piraterie et la contrefaçon. Ces maux risquent de se développer encore et les Etats doivent leur attacher l'importance qui leur est due dans une société centrée sur l'information. La propriété privée matérielle a été le soubassement des développements de nos sociétés agricoles puis industrielles et le droit a su sanctionner sa violation. Qui peut douter que la propriété intellectuelle sera le ressort de la société de l'information dans un mode de développement qui restera capitaliste ? Dans cette optique, on notera que le droit d'auteur, qui a un

aspect subversif (l'auteur et ses prérogatives protégées face au monde), constitue une meilleure garantie pour les individus que le copyright qui protège comme on l'a vu plutôt les investisseurs.

Il nous faudra aussi savoir faire évoluer le régime de la copie privée numérique. On est loin du temps de la copie privée du *copiste la plume à la main* et le numérique permet de réaliser de véritables clones de l'original reproductibles à l'infini sans perte de qualité. Cette nouvelle réalité conduit à s'interroger sur le devenir de la copie privée en mode numérique. C'est l'un des sujets importants que traite le projet de directive en préparation sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information. Il faut, en tous cas, d'ores et déjà en France appliquer la loi et soumettre, dans l'attente de toute autre solution, les supports qui permettent la copie numérique à la rémunération pour copie privée prévue par le code de la propriété intellectuelle au profit des titulaires de droit. Cela passera par la décision d'une commission indépendante de l'Etat, composée des représentants des diverses catégories de professionnels.

2. Le maintien de l'effectivité des politiques culturelles

Les moyens de maintenir l'effectivité des politiques culturelles (dont l'objet est de préserver et de développer la diversité culturelle) face à l'Internet et à la société de l'information, sont aussi une question importante pour le Ministère de la culture et de la communication. Cette recherche fonde en effet toute notre démarche de défense et de promotion de l'exception culturelle, aujourd'hui plus dynamiquement dénommée diversité culturelle. L'antienne demeure aussi immuable que fondamentale :

il faut se garder de l'uniformisation culturelle qui nous guette par la standardisation des produits culturels proposés, que le vecteur soit classique ou "internetisé".

A cet égard, par le développement de la société de l'information, nous aurons de redoutables difficultés à affronter en dehors même du débat, vieux comme le GATT et l'OMC, de la défense de nos industries audiovisuelles et du cinéma. Il va nous falloir préserver nos politiques publiques dans les divers domaines comme, par exemple, celui du livre et de la lecture. Quelle serait l'effectivité d'une législation sur le prix unique du livre, dont l'objectif culturel est de préserver une distribution par réseau spécialisé afin de garantir une offre diversifiée et de qualité, si les opérateurs peuvent s'affranchir du respect de la loi en situant leur offre de vente en réseau depuis des pays non dotés d'une telle législation. L'enjeu est clair, les solutions le sont moins ou semblent nous enfermer dans une alternative en forme de piège : elles peuvent apparaître en effet soit utopiques (harmoniser le prix unique) soit inquiétantes (renoncer et laisser faire).

Une piste devrait cependant être approfondie : elle consisterait à trouver les moyens d'assurer l'effectivité des politiques publiques nationales, non contraies au droit européen et au droit international, tant que les législations nationales resteront non harmonisées. Cela suppose que l'on choisisse dans le régime de la loi applicable et des juridictions compétentes en matière de commerce électronique des solutions qui ne privilégient pas les délocalisations. Cela suppose aussi des actions vigoureuses de concertation avec les autres Etats afin d'assurer cette effectivité réciproque, au besoin en adaptant les outils juridiques communautaires et internationaux existants.

Cela suppose donc autre chose que le simple laisser faire sur les réseaux et cela suppose sans doute que la société civile

internationale, qui vient récemment de signaler, à Seattle, son existence et ses préoccupations, se préoccupe aussi de son devenir culturel. Mais cela ne saurait tarder... souvenons nous du combat des créateurs et artistes du cinéma et de l'audiovisuel français contre sur l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI).

François Braze
Sous-directeur des affaires juridiques

NOTES

- 1- Objectivement le discours fondé sur l'efficacité économique rejoint celui sur l'information d'accès libre et gratuit généralisé
- 2- En faisant un peu l'impasse hypocrite sur les niveaux de développement individuels et collectifs
- 3- Par rapport au désormais antique réseau téléphonique vocal, c'est la même dialectique que celle des écoutes organisées depuis quelques années au plan judiciaire et au plan de la sécurité publique.
- 4- "Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer"

Les usages des technologies d'information et de communication : l'exemple des "Espaces Culture Multimédia"

Dès 1997, avant même que soient créés les premiers "Espaces Culture Multimédia" (ECM) en 1998, les usages des technologies d'information et de communication (TIC) dans des lieux d'accès publics dédiés à la culture et à l'éducation ont été étudiés, dans le cadre de programmes de recherche financés conjointement par le ministère de la culture et de la communication, le ministère de l'Education nationale et la Commission Européenne (programme ISPO, DGXIII). Ces premières études ont permis, d'abord, de définir un champ problématique et une méthode, ensuite, de décrire et d'analyser les usages observés dans une dizaine de sites (écoles, musées, universités, bibliothèques, centres culturels, cybercafés, etc.). Enfin elles ont conduit à proposer des recommandations pratiques pour la création, l'animation et le développement de lieux d'accès publics aux TIC et en particulier à Internet. A partir de 1999, ce travail d'observation et d'analyse s'est spécialisé et concentré sur les ECM.

Spécificités des ECM

Par rapport à d'autres lieux d'accès publics, les ECM présentent des particularités qui ont une incidence très grande sur la nature des usages qui s'y tiennent. La plus importante particularité tient à ce que les ECM font partie d'une institution culturelle établie; ce ne

sont pas des lieux spécialisés dans la mise à disposition d'équipements technologiques mais des départements d'institutions ayant souhaité enrichir leur offre culturelle en y ajoutant les TIC. Le mode d'intégration de ces nouveaux outils est, bien entendu, très dépendant de l'orientation culturelle de l'institution d'accueil mais ce n'est pas le seul déterminant. Dans les bibliothèques et médiathèques qui représentent une fraction importante des ECM, par exemple, on observe une grande variété de pratiques d'un établissement à l'autre: initiation et formation à la bibliothèque centrale d'Amiens, soutien scolaire à la bibliothèque de Chenôve, usages en accès libre à la médiathèque de Fâches-Thumesnil, ateliers d'écriture à Troyes et à Grasse. Le milieu social et géographique, l'insertion dans un programme municipal de "ville numérisée", les goûts personnels des dirigeants et des animateurs sont des facteurs qui déterminent également les types d'usages.

Les ECM ont sur d'autres structures offrant des accès publics aux TIC, comme les cybercafés, les cyberbases (Caisse des Dépôts et Consignations) ou les espaces multimédias dans la Ville (France Télécom), l'avantage de disposer dès le départ d'une orientation culturelle forte qui les dispense de s'interroger sur la fameuse question des "contenus". Ici, les contenus sont, en quelque sorte pré-déterminés et, surtout, pré-alimentés par les compétences, l'expérience et les ressources disponibles au sein de la structure d'accueil, autour de thématiques qui s'imposent d'elles-mêmes : pour le théâtre Saragosse à Pau, c'est naturellement la danse contemporaine; pour l'école municipale de Saint-Nazaire, les arts plastiques; pour le Fourneau de Brest, les arts de la rue; pour le Florida d'Agen, les musiques amplifiées, etc. Les activités développées autour des TIC sont toujours ancrées à cette vocation initiale et, à partir d'elle, se permettent toutes sortes de variations et d'extensions.

Différentiation des fonctions et des publics

Par rapport aux observations faites en 1997 et en 1998, l'évolution la plus marquante concernant les ECM est la différenciation croissante des fonctions qui y sont offertes et de leurs publics. La fonction de libre accès consistant à mettre des ressources technologiques et un accompagnement humain à la disposition d'individus souhaitant mettre en œuvre des projets personnels, les plus courants d'entre eux étant des projets d'initiation à l'utilisation des outils techniques, n'est plus qu'une activité parmi d'autres. Les ECM sont de plus en plus le cadre d'événements (concerts, expositions, conférences, Linux-parties, etc.), d'ateliers de pratiques artistiques, de sessions de formation; ils opèrent comme structures de soutien pour des projets collectifs et entrent dans des logiques de partenariat avec d'autres institutions pour le montage d'opérations et de projets communs. C'est pourquoi, le travail d'observation et d'analyse des usages s'est orienté vers des thématiques relatives à ces différentes fonctions: usages individuels en libre accès, fonctions d'initiation et de formation, partenaires institutionnels et usagers collectifs.

Premiers résultats des études thématiques

Pour les ECM, le maintien de la cohérence entre les activités développées avec le multimédia et leur vocation culturelle de base, est un enjeu central. Les centres de culture scientifique et technique, comme l'Espace Mendès France à Poitiers, se trouvent, par rapport à cette question, dans la situation la plus favorable : l'ECM y est un atelier de découverte active de la dernière née des techniques modernes. Pour les ECM dédiés aux musiques amplifiées, aux arts plastiques ou à la vidéo, le multimédia trouve également une voie naturelle d'intégration comme instrument de création et de diffusion, complémentaire de ceux habituellement utilisés. Le mariage du multimédia avec les arts de la rue ou la danse contemporaine ne parvient à respecter la même exigence de cohérence qu'au prix d'un élargissement de la nature ou du public des activités habituelles. Le Fourneau, par exemple, en plus de proposer des zones d'accès publics au multimédia lors des manifestations qu'il organise à Brest et dans la région, produit et anime un remarquable site Web sur lequel il offre un hébergement aux compagnies accueillies en résidence. Le théâtre Saragosse de son côté, cherche à tisser un lien entre danse et multimédia via

le hip-hop et les musiques électroniques par des ateliers de pratique et de création.

Sur cette question de la cohérence culturelle, se greffe une autre question importante, celle des publics. Les stratégies et les intentions affirmées par les responsables et les animateurs des ECM se trouvent en effet, chaque jour, confrontées aux attentes, exprimées ou implicites, des usagers habituels de l'institution, mais aussi et surtout de nouveaux usagers, attirés par le multimédia. Là encore, la variété des situations et des solutions appliquées sur le terrain doit être soulignée. La MJC de la région d'Elbeuf, par exemple, met d'abord le multimédia à la disposition de son public habituel, comme un outil



Fresque de Matteo Giovanetti. © Serge Briez in Les chapelles du Palais des Papes d'Avignon. <http://culture.fr/culture/palais-des-papes/fr/index.html>

supplémentaire de promotion sociale, d'accompagnement scolaire mais aussi comme un nouvel atout dans sa fonction de coordination des institutions socioculturelles régionales. Le Chaplin, situé dans le quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie se tourne vers les associations du Mantois et cherche à monter, en partenariat avec elles, des activités répondant à leurs attentes mais servant aussi, dans la mesure du possible, le nouveau projet culturel du Chaplin, dans lequel le multimédia tient une place importante à côté du théâtre, du cinéma, de la vidéo et des arts plastiques.

Dans les structures comme les bibliothèques qui sont ouvertes de façon quasi-permanente au public individuel, la fonction de libre accès au réseau Internet, si elle peut donner lieu à des usages comme le courrier électronique ou le dialogue en direct (*chat*) qui exigent un contrôle attentif de la part des animateurs, remplit deux fonctions principales : d'une part celle d'un observatoire des pratiques et des attentes individuelles du public le plus large, d'autre part celle d'une structure d'aiguillage et d'orientation de ces pratiques vers les autres composantes de l'offre de l'ECM et de l'institution d'accueil. Ce recadrage et cette spécialisation de la fonction, loin de la marginaliser ou d'en réduire l'intérêt, concourent au contraire à la situer comme une fonction centrale des ECM.

Perspectives

Les ECM, du fait de leur incontestable succès, se trouvent ainsi placés au centre d'enjeux culturels et sociaux importants. Pour les institutions qui ont choisi de les accueillir, le multimédia est l'occasion de certaines remises en cause des contenus de leurs actions et du public auxquels celles-ci s'adressent. De ce point de vue, le multimédia est, pour ces institutions culturelles, une source de dynamisme et de diversification, en particulier parce qu'il les invite à considérer les objets techniques que sont les ordinateurs et les réseaux autrement que sous un angle purement utilitariste. Pour les usagers enfin, et notamment pour ceux qui ne fréquentent habituellement pas les institutions culturelles, le multimédia peut représenter, grâce aux ECM et à leurs animateurs, une voie d'ouverture vers d'autres formes culturelles que celles qui leur sont familières.

D'autres études thématiques, complémentaires de celles déjà réalisées, sont en cours. L'une d'elles, avec le concours de la Délégation Interministérielle à la Ville, analyse comment des ECM situés dans des quartiers sensibles associent le multimédia à leurs activités culturelles et réussissent ainsi, d'une part à toucher de nouveaux publics et, d'autre part, à faire évoluer leur insertion dans le réseau institutionnel local. Une autre étude, réalisée avec le soutien de la Délégation aux Arts plastiques, s'intéresse aux formes et aux contenus des ateliers de création artistique qui se mettent en place dans certains ECM. Une autre analyse thématique porte sur l'évolution, au cours des deux dernières années, de la fonction des animateurs multimédias qui ont, pour la quasi-totalité d'entre eux, un statut d'emploi-jeune. Enfin, les effets directs des ECM sur leurs usagers seront approchés au travers de quelques cas individuels analysés dans la durée.

Serge Pouts-Lajus
Observatoire des technologies pour l'éducation en Europe
37 rue du Moulin des bruyères
92400 Courbevoise

PROGRAMME "ESPACES CULTURE MULTIMEDIA"

Le programme de soutien à la création et au développement d'"Espaces Culture Multimédia" (ECM) s'inscrit dans le cadre du programme d'action gouvernemental pour préparer l'entrée de la France dans la société de l'information. Afin de prévenir l'apparition d'une société de l'information à deux vitesses, l'Etat se doit d'encourager la sensibilisation et la formation des publics les plus larges à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les ECM répondent à cet objectif et développent la dimension culturelle des nouvelles technologies de l'information et de la communication, à la fois comme outils d'accès à la culture et au savoir et comme outils d'expression et de création. Ils sont des lieux permanents d'accès public au multimédia en ligne et hors ligne, implantés au sein de structures culturelles ou socio-culturelles existantes.

Ils mettent en œuvre des programmes de sensibilisation, d'initiation et de formation au multimédia à partir de contenus culturels, éducatifs et artistiques et des usages articulés avec les actions déjà menées par leur structure d'implantation ; ils présentent l'actualité de la création et de l'innovation culturelles et permettent une expérimentation des nouvelles technologies d'information et de communication comme outils de création et d'expression artistiques et culturelles ; ils mènent un travail d'animation (rencontres, débats, conférences...) pour susciter une véritable réflexion sur les pratiques et les enjeux du multimédia et participer de manière active à l'émergence d'une "culture multimédia".

Le programme "Espaces Culture Multimédia", piloté par la Délégation au Développement et à l'Action Territoriale, et géré conjointement avec les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), a permis en deux ans de sélectionner et de financer 120 ECM.

Programme d'observation et d'analyse des usages des réseaux

Les deux premiers rapports de ce programme sont disponibles en version imprimée et sur la Toile :
<http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/bibliotheque/ddf/ddf.htm>
<http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/bibliotheque/ddf/ddf2.htm>

Les versions imprimées des rapports et des études thématiques sont envoyées, gratuitement, sur simple demande auprès du :

Ministère de la culture et de la communication
Délégation au Développement et à l'Action Territoriale
2, rue Jean Lantier - 75001 Paris
contact : Jean-Christophe Théobalt
tél : 01 40 15 78 29 - fax : 01 40 15 78 00
mél : jean-christophe.theobalt@culture.gouv.fr

Colloques

**Médiation de l'art contemporain
Perspectives européennes pour
l'enseignement et l'éducation
artistiques**

2-3 Mars 2000, Paris

Renseignements :

Galerie nationale du Jeu de Paume

Service culturel

1 place de la Concorde

75008 Paris

Tél : 01 47 03 12 41

**La ville, espace de créations
sonores**

Rencontres musicales

pluridisciplinaires

10-11 Mars 2000, Lyon

Renseignements :

Grame/Musiques en Scène

9 rue du Gare

69202 Lyon Cedex 01

Tél : 04 72 07 37 00

Fax : 04 72 07 37 01

Mél : grame@rd.grame.fr

Toile : http://www.grame.fr

**Regards croisés sur l'interpréta-
tion : recherches et expériences**

10 Mars 2000, Dijon :

**Musées et spectacles vivants :
l'interprétation d'une scène
à l'autre**

11 Mai 2000, Roubaix:

**L'interprétation : objets
et méthodes de recherche****Rencontres interdisciplinaires**

Renseignements :

CRMC-Université de Bourgogne

36 rue Chabot-Charny

21000 Dijon

Tél : 03 80 58 98 69

Mél : vareille@u-bourgogne.fr

**Gérer la conservation
des périodiques et de la presse**

Symposium IFLA

21-24 Août 2000, Paris

Renseignements :

BVO

Elisabeth Jousse

Rue du Général Leclerc

91470 Forges les Bains

Tél : 01 64 91 47 47

Fax : 01 64 91 03 80

Mél : bvovb@aol.com

**"26th International Computer
Music Conference"
ICMC 2000**

27 Août-1er Septembre 2000,

Berlin (Allemagne)

Renseignements :

Peter Castine

Tél : 49 30 4367-1056

Fax : 49 30 4367-1058

Mél : pcastine@prz.tu-berlin

La couleur et la pierreRencontres internationales sur la
polychromie des portails gothiques

12-14 Octobre 2000, Amiens

Renseignements :

Agence régionale du Patrimoine

de Picardie

45 rue Pointin

80041 Amiens Cedex

Tél : 03 22 71 1616

Fax : 03 22 929724

Mél : contact@arpp.org

Toile : http://www.arpp.org

Mille et une fêtes

20-21 Octobre 2000, Ungersheim

Renseignements :

Ecomusée d'Alsace

Colloque "Mille et une fêtes"

BP 71

68190 Ungersheim

**Les publics de l'art
contemporain.****Journée de formation
organisée le 7 Avril 2000
à Paris par la Délégation
aux arts plastiques**

Cette journée a pour but de dresser l'état
des lieux des recherches et des études sur
les publics des lieux d'art contemporain.

L'inscription à cette journée se fait
auprès de

Myriam Decoux

Délégation aux arts plastiques

27 Avenue de l'Opéra

75001 Paris

Tél : 01 40 15 74 41

**Appel à
communication****La mémoire de la science.**

Archives et collections, sources

de l'histoire des sciences et

des techniques

Colloque international

27-29 Juin 2000, Paris

Thèmes : aspects institutionnels
du patrimoine scientifique et techni-
que ; la constitution de la mémoire ;
l'écrit, l'image et l'objet ; les usages
de la mémoire ; la mise en scène
des collections ; la diffusion du patri-
moine ; de l'érudition classique
aux techniques nouvelles.

Date limite pour les propositions
de communication : 31 Mars 2000

Informations :

Patrice Bret

CRHST

Cité des sciences et de l'industrie

75930 Paris

A lire

Archéologie

**Le sanctuaire rural
de Bennecourt (Yvelines)**Du temple celtique au temple
gallo-romain

Sous la direction de *Luc Bourgeois*
Documents d'archéologie française
n° 77

Paris, Editions de la Maison
des sciences de l'homme, 1999, 220F.

**Occupations du Paléolithique
supérieur dans le sud-est
du Bassin parisien**

Sous la direction de *Michèle Julien*
et *Jean-Louis Rieu*

Documents d'archéologie française
n°78

Paris, Editions de la Maison
des sciences de l'homme, 1999, 235F.

La voie de l'Océan et ses abordsNécropoles et habitats gallo-romains
à Lyon VaisePar *Daniel Frascone*

Documents d'archéologie

en Rhône-Alpes n°18

Lyon, 1999, MCC/DRAC/Service

régional de l'archéologie, 171p., 160F.

Diffusion :

ALPARA

25 rue Roger Radisson

69005 Lyon

Archéologie des villes

Démarches et exemples en Picardie

Revue archéologique de Picardie,

n° 16, 210F.

Diffusion :

Revue archéologique de Picardie

5 rue Henri Daussy

80000 Amiens

Bibliothèques

Littérature et musique

Revue de la Bibliothèque nationale

de France n°3, Octobre 1999, 140F.

Diffusion : Le Seuil

**Les premières gravures
italiennes**

quattrocento-début du cinquecento

Inventaire de la collection du

département des Estampes et

de la Photographie

Par *Gisèle Lambert*

Paris, Bibliothèque nationale

de France, 1999, 450p., 790F.

Diffusion :

Service commercial de la BnF

58 rue de Richelieu

75002 Paris

Conservation-restauration

Sauvegarde des collections du Patrimoine

La lutte contre les détériorations biologiques
Par *Françoise Flieder*,
Christine Capderou
Paris, CNRS Editions, 1999,
256p., 190F.

Coré N°7

Dossier : Restauration du mobilier

Paris, Editions Errance, 80F.

Monuments historiques et environnement

Recherches franco-allemandes sur la conservation de la pierre et du vitrail
Programme franco-allemand de recherche pour la conservation des monuments historiques.
Colloque final, Strasbourg, 25-26 Février 1997
Paris, Exé productions, 1999, 408p., 320F.
Diffusion :
Exé productions
7 rue Jean du Bellay
75004 Paris

Musique

Acoustique et instruments anciens

"Factures, musiques et sciences"
Actes du colloque organisé par la Société française d'acoustique et la Cité de la musique
17-18 Novembre 1999
Paris, SFA/Cité de la musique, 268p., 150F.
Diffusion :
Secrétariat de la SFA
23 rue Brunetière
75017 Paris

Causeries sur la musique

Entretiens avec des compositeurs
Par *Danielle Cohen-Lévinas*
Paris, L'Harmattan, 1999, 355p., 180F.

La loi musicale

Ce que la lecture de l'histoire nous (dés)apprend
Textes réunis et présentés par *Danielle Cohen-Lévinas*
Paris, L'Harmattan, 1999, 363p., 195F.

A lire



Judith et la tête d'Holoferne d'après Mocetto in
Les premières gravures italiennes

Architecture

Métiers

Les cahiers de la recherche architecturale n°2/3, Novembre 1999
Paris, Editions du patrimoine, 190F.
Diffusion : Diff. Edit.

L'Architecture, la ville, le paysage

Par *Benoît Chalandard*
Chroniques de l'AFAA n°26
Paris, AFAA, 70F.
Diffusion :
La Documentation française

Médias

Pratiques médiatiques

50 mots-clés
Par *Claire Bélisle*, *Jean Bianchi*,
Robert Jourdan
Paris, CNRS Editions, 1999,
432p., 190F.

Des arts et des spectacles à la télévision

Le regard du spectateur
Sous la direction d'*Anne-Marie Gourdon*
Paris, CNRS Editions, 1999,
200p., 180F.

Multimedia

Les recherches de l'Ircam dans le "Computer Music Journal"

Le numéro 3, volume 23 de l'automne 1999 du "Computer Music Journal", publication du Massachusetts Institute of Technology, est consacré aux recherches de l'Ircam.

Adresse de la publication :
MIT Press Journals
Five Cambridge Center
Cambridge
Massachusetts 02142-1407
USA
Tél : 617 253-2889
Fax : 617 577-1545
Mél : journals-order@mit.edu

Où se former au multimédia en Europe ?

Paris, INA/CIDJ, 1999, 239p., 50F.
Une base de données regroupant les informations fournies par les organismes de formation est accessible en ligne :
<http://www.ina.fr/guide>

Directeur de la publication : Gérard Metoudi
Chef de la mission de la recherche et de la technologie : Jean-Pierre Dalbéra.
Rédaction :
Silvia Pérez-Vitoria
silvia.perez@culture.fr
Ministère de la culture et de la communication
Mission de la recherche et de la technologie
3, rue de Valois 75 042
Paris Cedex 01
Tél. : 01 40 15 80 45
Mél : mrt@culture.fr
N° de commission paritaire : 0603 B 05120
Conception-réalisation : Cécile Brousté
Imprimeur : Maulde et Renou
ISSN : 0765-5991

Sur Internet

- la Mission de la recherche et de la technologie : <http://www.culture.fr/culture/mrt.htm>
- le Réseau de la recherche (rapports des conseils, personnels, moyens, actualité, avis de vacances et de concours, programmes de numérisations, rapports de recherches, etc) : <http://www.culture.fr/culture/mrt/mrt.htm>

